

**2023
2024**

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO
an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil des arts*, c'est avec le plus grand respect que je dépose le présent rapport sur les activités du Conseil des arts de l'Ontario pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.



Rita Davies
Présidente
Conseil des arts de l'Ontario

Conseil des arts de l'Ontario
121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
416-961-1660 | 1-800-387-0058
info@arts.on.ca | www.arts.on.ca



Le Conseil des arts de l'Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario.

ISSN 2562-7570 (PDF)
ISBN 978-1-4868-8011-9 (PDF)
Rapport annuel 2023-2024 du Conseil des arts de l'Ontario

SOMMAIRE

Le Conseil des arts de l'Ontario	4
Rétrospective de l'année	6
Principales activités et réalisations	8
Attribution de subventions	6
Communications	10
Recherche	11
Ressources humaines	12
Équité, diversité, inclusion et accessibilité	13
Services généraux	13
Programmes de subventions 2023-2024	14
Les subventions en bref	15
Mesures de rendement basées sur les résultats	16
Résultats, mesures et indicateurs	18
Événements à risque	24
Analyse de la performance financière	25
États financiers	26
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	27
Rapport de l'auditeur indépendant	28
État de la situation financière	30
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	31
État des gains de réévaluation	32
État des flux de trésorerie	33
Notes complémentaires	34
Annexe 1 – Frais d'administration et services	46
Annexe 2 – Fonds grevés d'affectations externes et fonds de dotation	47
Membres du conseil d'administration	48
Personnel de direction	49

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Depuis sa création en 1963, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) joue un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des arts au profit de tous les Ontariennes et Ontariens. Le CAO a favorisé la croissance de l'écosystème artistique de l'Ontario en finançant des artistes et des organismes artistiques de toutes les disciplines et de toutes les régions de la province.

Entité de bienfaisance à but non lucratif, le CAO est un organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux de l'Ontario. Son conseil d'administration, composé de douze membres bénévoles nommés par le gouvernement, veille à ce que les activités du CAO soient conformes à son mandat. Les décisions relatives aux subventions sont prises indépendamment du gouvernement. La gestion des programmes est assurée par le personnel du CAO. L'attribution des subventions repose sur un processus d'évaluation par les pairs.

Lancé en 2022, *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario (2022-2027)* renouvelle l'engagement du CAO en faveur des arts en Ontario en adoptant quatre priorités de financement axées sur les résultats afin de mettre l'accent sur les retombées des arts. Ces priorités cherchent à améliorer l'équité, l'économie, la qualité de vie de la population ontarienne et les carrières des artistes et des travailleurs et travailleuses du secteur des arts.

Les **programmes de subventions** sont regroupés en quatre filières de financement : création et diffusion; développement des publics et des marchés; collaboration avec les communautés et les écoles; et renforcement des carrières et des services aux arts. Ces filières de financement aident les candidats à choisir le programme qui correspond le mieux à l'activité qu'ils proposent.

Le CAO subventionne une foule de disciplines artistiques, entre autres, la danse, la littérature, la musique, le théâtre, les arts médiatiques et les arts visuels. Certains programmes, notamment ceux en éducation artistique, en arts axés sur la communauté et en arts multidisciplinaires et interdisciplinaires, visent des activités artistiques spécifiques. Le CAO soutient également les tournées ainsi que l'enregistrement et la diffusion d'activités artistiques et diverses collaborations entre artistes.

Certains programmes ont des objectifs précis. Le programme Arts du Nord, par exemple, est destiné aux artistes et aux groupes artistiques du nord de la province tandis que Développement de compétences et de carrière subventionne des occasions de perfectionnement pour les professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle. Le CAO finance également des formes artistiques de nature culturelle, comme les arts francophones et les arts autochtones. Les programmes à l'intention des artistes sourds* et des artistes handicapés accordent des subventions à ces artistes ainsi qu'aux organismes axés sur les pratiques des artistes sourds ou handicapés.

Le processus de demande et d'approbation en bref

Les artistes et les groupes artistiques peuvent demander un financement pour des projets spécifiques. Les organismes artistiques peuvent également demander des subventions pour leurs activités de fonctionnement après avoir satisfait à certaines exigences.

* À la différence de l'expression artistes handicapés, l'expression artistes sourds utilisée par le CAO se fonde sur la définition de l'expression « culturellement sourd » de la société canadienne de l'ouïe, qui désigne les individus qui s'identifient et participent à la langue, à la culture et à la communauté des personnes sourdes.

Les subventions sont attribuées selon un système d'évaluation par les pairs. Des jurys indépendants examinent les demandes de subvention de projet soumises par des artistes et des groupes artistiques et font des recommandations de financement. Des comités d'évaluation étudient les demandes de subvention de fonctionnement présentées par des organismes artistiques et font des recommandations aux responsables des programmes du CAO. Les subventions de fonctionnement inférieures à 30 000 dollars sont approuvées par le directeur général. Le conseil d'administration du CAO approuve toutes les décisions relatives aux subventions de fonctionnement et aux subventions de projet de plus de 30 000 dollars.

Les informations sur les programmes de subventions, les dates limites, les critères d'admissibilité et les politiques du CAO peuvent changer au fil du temps. Le site web du CAO contient les informations les plus récentes sur les programmes et les politiques d'attribution des subventions ainsi que les résultats des concours précédents des programmes.

Prix

Le CAO administre également le processus de nomination et d'évaluation d'un grand nombre de prix, de bourses et de subventions, notamment les programmes soutenus par le Fonds de la famille Chalmers, les prix Johanna Metcalf pour les arts de la scène et plusieurs prix gérés par la Fondation des arts de l'Ontario. En plus de ces programmes financés par des fonds privés, le CAO finance et administre le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones et surveille l'administration du Prix Pauline McGibbon au nom du gouvernement de l'Ontario.

Recherche et analyse

Le CAO appuie le milieu des arts de l'Ontario par ses recherches et ses analyses statistiques sur le secteur des arts et de la culture. Ces informations aident le CAO à sensibiliser le public à la valeur des arts et servent de ressource essentielle pour comprendre le contexte de création et de production des œuvres artistiques de la province. Le CAO mesure régulièrement l'impact de ses programmes et consulte les artistes et les organismes artistiques pour se tenir au courant des besoins et de la croissance des arts.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

AVRIL À JUIN 2023

- Le CAO annonce la nomination de **Simon Foster** (Toronto) au conseil d'administration (21 avril 2023).
- Le CAO marque le **60e anniversaire de sa création** (26 avril 2023).
- Le CAO annonce la nomination d'**Amber Yared** et de **Carly Stasko** en tant que responsables adjointes intersectorielles par intérim (10 mai 2023).
- Les prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2023 sont attribués à **Jen Lynn Bailey**, **Maggie Zeng** et **Nafiza Azad** (26 mai 2023).
- Le prix Pauline McGibbon est attribué à la conceptrice de décors et de costumes **Samantha McCue** (29 mai 2023).
- **Zhe Gu** est nommée directrice adjointe des subventions par intérim (juin 2023).
- **Shoshana Wasser** est nommée directrice adjointe des affaires publiques et des communications (juin 2023).

JUILLET À SEPTEMBRE 2023

- Le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones 2023 est attribué à la chorégraphe, danseuse et praticienne des arts axés sur la communauté **Penny Couchie**. Elle choisit l'artiste multidisciplinaire et de land art **Paige Linklater-Wong** en tant que lauréate émergente de l'année (24 août 2023).
- **Isabelle Boulerville-Leblanc** (Embrun) est nommée au conseil d'administration (août 2023).
- Le prix Vida Peene aux orchestres 2023 est attribué au **Hamilton Philharmonic Orchestra** (14 septembre 2023).
- La pianiste **Christina Petrowska Quilico** est lauréate du prix Oskar Morawetz d'excellence en interprétation musicale 2023 (22 septembre 2023).
- **Melissa (Missy) Knott** (Première Nation de Curve Lake) est nommée au conseil d'administration (septembre 2023).
- **Zhe Gu** est nommée directrice adjointe des subventions (septembre 2023).
- **Rupal Shah** rejoint le CAO à titre de directrice adjointe des subventions par intérim (septembre 2023).
- **Henry Xu** rejoint le CAO en tant que directeur des finances et des services généraux par intérim (septembre 2023).

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023

- Le CAO publie **Les arts et la qualité de vie en Ontario**, une étude réalisée par Nanos à la demande du CAO, et qui constate que les arts jouent un rôle de premier plan dans le bien-être individuel et collectif de la population ontarienne (10 octobre 2023).
- Le prix Colleen Peterson de composition de chanson 2023 est attribué au compositeur et chanteur de folk **Just Prince** (11 octobre 2023).
- **Daniel Carter** rejoint le CAO en tant que nouveau responsable des programmes de théâtre de langue anglaise (octobre 2023).
- **Elena Bird** rejoint le CAO en tant que directrice adjointe de la recherche et de l'analyse (octobre 2023).
- Le CAO publie **Profil du tourisme artistique et culturel en Ontario**, un rapport commandé à Forum Research. Il révèle l'importance et la valeur du tourisme artistique et culturel en Ontario, y compris ses retombées économiques considérables, et fournit des informations démographiques sur les touristes artistiques et culturels qui visitent l'Ontario (16 novembre 2023).
- **Carolina Reis** rejoint le CAO en tant que responsable adjointe intersectorielle par intérim (novembre 2023).
- La directrice musicale **Elaine Choi** est lauréate du prix Leslie Bell pour chefs de chœur 2023 (6 décembre 2023).
- **Sue Carter** rejoint le CAO en tant que nouvelle responsable des programmes de littérature de langue anglaise (décembre 2023).

JANVIER À MARS 2024

- **Henry Xu** est nommé directeur des finances et des services généraux (janvier 2024).
- **Adom Acheampong** rejoint le CAO en tant que nouvelle responsable des programmes multiarts et interarts ainsi que des arts axés sur la communauté à la suite du départ de Loree Lawrence (janvier 2024).
- **Jaspreet Sandhu** rejoint le CAO en tant que nouvelle directrice des affaires publiques, des communications et de la recherche (janvier 2024).
- **Mariya Afzal** rejoint le CAO à titre de nouvelle directrice des subventions (janvier 2024).
- Le CAO publie ***Les arts pour tout l'Ontario***, une vidéo célébrant 60 ans de financement des arts comprenant des bénéficiaires de subventions de partout en Ontario au fil des ans (27 février 2024).
- **Twee Brown** (London) est nommée au conseil d'administration (mars 2024).

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

L'activité principale du CAO est de servir la population ontarienne en faisant des investissements significatifs dans le dynamisme et le développement des artistes et des organismes artistiques de la province. Parallèlement, le CAO veille à l'impact et à l'équité de l'accès à ces investissements par des initiatives de développement et de sensibilisation de la communauté. Des partenariats stratégiques mobilisent le leadership du CAO dans le domaine des arts pour aborder des questions qui concernent l'ensemble du secteur.

Subventions

Les **subventions de projet** offrent un financement unique aux artistes particuliers, aux groupes ad hoc, aux collectifs et aux organismes artistiques pour des projets de création, de production et de présentation d'œuvres artistiques, de perfectionnement personnel et d'éducation artistique. La plupart des subventions de projet sont attribuées par un processus concurrentiel de candidature et d'évaluation par les pairs administré par le CAO. Les autres sont attribuées par une procédure de recommandation par un tiers, où les organismes et les collectifs artistiques partenaires du CAO examinent des demandes de microsubventions et font des recommandations de financement en son nom.

En 2023-2024, le CAO a accordé un total de 16 531 438 dollars en subventions de projet à 2 066 bénéficiaires, dont 1 412 artistes et organismes récurrents et 654 nouveaux bénéficiaires, pour alimenter et diffuser les produits artistiques et le contenu créatif de l'Ontario.

Les **subventions de fonctionnement** apportent un soutien financier annuel durable aux éditeurs et aux principaux organismes artistiques professionnels à but non lucratif afin de soutenir leurs activités artistiques et leur fonctionnement. Ces subventions renforcent l'infrastructure artistique de la province en offrant un financement continu et fiable dont ont besoin les organismes établis et émergents non seulement pour maintenir leurs activités courantes, mais aussi pour planifier leur croissance et innover. Ces subventions sont accordées aux organismes admissibles qui travaillent à une échelle artistique et financière minimale et qui répondent, selon un processus d'évaluation par les pairs, à des normes artistiques et administratives minimales.

En 2023-2024, le CAO a accordé un total de 36 729 627 dollars en subventions de fonctionnement à 560 organismes, soit 552 organismes récurrents et 8 organismes nouvellement admis dans l'axe du financement de fonctionnement.

Évolution des programmes en 2023-2024

Le CAO a rétabli son soutien complet pour les tournées et les déplacements après une pause pandémique en relançant le programme Tournées et circulation – projets (anciennement Tournées – projets en 2020) et le programme Développement des marchés – déplacement. Par la suite, le programme Artistes et diffuseurs – projets de collaboration a été suspendu. Il avait été mis en place pendant la pandémie pour soutenir les tournées modifiées et les activités de développement de marchés.

Sensibilisation et accès

Le CAO mène des activités de sensibilisation et des initiatives d'amélioration des services pour faire connaître ses programmes et services et améliorer l'accès des artistes et des organismes artistiques de l'Ontario.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Tout au long de l'année, le personnel du CAO organise et participe à des séances d'information, des ateliers et des webinaires sur la préparation d'une demande de subvention pour soutenir les candidats, et contribue également à établir des connexions et des soutiens supplémentaires pour les communautés mal desservies, éloignées ou en quête d'équité.

En 2023-2024, plus de 25 événements de sensibilisation ont été organisés, touchant plus de 600 artistes dans des collectivités en Ontario.

Voici quelques faits saillants :

- Le CAO a collaboré avec Craft Ontario, Design TO et le centre Harbourfront pour offrir une séance d'information aux artistes des métiers d'art.
- Le CAO a collaboré avec le Wildseed Centre for Art & Activism pour offrir des renseignements aux artistes visuels. L'artiste Natalie Wood a parlé de l'évolution de sa carrière et de l'impact du financement au cours de cette séance.
- Le CAO a collaboré avec Creative Industries North Bay et White Water Gallery pour offrir une séance d'information sur les subventions aux artistes de North Bay. Colin Davis, artiste de North Bay, a fait une présentation pour témoigner de l'effet d'une subvention du CAO sur sa pratique artistique.
- Le CAO collabore avec la ville de Brampton pour offrir une séance sur les subventions de perfectionnement professionnel du CAO pour les artistes de la région de Peel. Les artistes Nimra Bandukwala et Shonna Foster ont parlé de leurs pratiques artistiques et de la manière dont elles ont été soutenues par le programme Développement des compétences et de carrière du CAO.

À la suite de l'examen régulier de la pertinence, de l'accessibilité et de l'équité de ses programmes et services, le CAO a investi dans deux nouveaux projets de renforcement de l'accès en 2023-2024 :

- Vidéos sur l'utilisation de Nova : cette série de vidéos pratiques explique comment utiliser Nova, le système de gestion des demandes de subvention en ligne du CAO. Diffusée sur le site web et la chaîne YouTube du CAO, elle fournit des instructions accessibles, attrayantes et faciles à comprendre aux personnes qui envisagent de soumettre une demande de subvention.
- Développement de contenu en langue des signes américaine (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ) : le CAO a traduit en ASL et en LSQ et diffusé les formulaires de demande du programme Artistes sourds et handicapés – projets, ainsi que les pages clés du site web du CAO renfermant les lignes directrices et le soutien disponible.

Partenariats

La période 2023-2024 a été le premier exercice complet où le CAO a été guidé par son plan stratégique de 2022-2027, *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser*. S'appuyant sur l'orientation stratégique 4, *Cultiver les liens, les collaborations et les partenariats*, le CAO a élaboré son premier cadre formel de partenariat.

Le cadre établit une méthodologie cohérente et claire pour développer, approuver et mesurer l'impact des partenariats afin de garantir que chaque partenariat :

- soutient le CAO dans la réalisation de son mandat et des objectifs de son plan stratégique;
- comprend un investissement non seulement au niveau du budget, mais aussi au chapitre des connexions, des ressources et des compétences additionnelles; et
- a un impact sectoriel important que le CAO ne pourrait pas obtenir par ses programmes de subvention ordinaires ou sans collaboration avec des partenaires.

Les partenariats clés suivants ont été lancés en 2023-2024 :

- Le Centre de politique culturelle de l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario (Université de l'ÉADO) : Le CAO a rejoint un consortium de bailleurs de fonds pour l'art public qui investissent et s'engagent dans le Centre de politique culturelle de l'Université de l'ÉADO. Le Centre est une plateforme nationale bilingue qui crée des

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

communautés de pratique entre les chercheurs, les décideurs politiques, les artistes et les créateurs provenant des milieux universitaires, du gouvernement, des organismes à but non lucratif et du secteur privé du Canada afin d'explorer et de faire progresser la prise de décision en matière de politique culturelle. Les questions politiques clés explorées par le Centre comprennent les lieux de travail, le logement et l'accessibilité; la précarité, un salaire minimum vital et un travail décent; et la politique sur l'IA dans les arts et la culture.

- Prix Lillian Allen pour la poésie orale : En partenariat avec la Ligue des poètes canadiens (LCP), le CAO a lancé les nouveaux prix Lillian Allen et Lillian Allen de la relève qui récompensent et célèbrent les artistes de la poésie orale travaillant en anglais ou en français. Deux prix seront décernés chaque année : l'un à un artiste établi et l'autre à un artiste émergent, sur la base de leurs œuvres respectives.
- Le fonds Catalyst and Transformation Fund se consacre à la fermeture ou restructuration des organismes. Ce programme est mis en œuvre par l'organisme de services aux arts Work In Culture et est soutenu par un consortium de bailleurs de fonds.
- Artsvest répond au besoin de diversifier le parrainage et le financement philanthropique en mettant l'accent sur les groupes régionaux et les groupes en quête d'équité. Ce programme est mis en œuvre par l'organisme Affaires / Arts.

COMMUNICATIONS

Cette année, le CAO a lancé plusieurs initiatives de communication visant à amplifier les nombreux effets positifs du financement public des activités artistiques en Ontario.

- Mise à jour de la politique de reconnaissance de l'apport du CAO par les bénéficiaires de subventions, les exigences étant renforcées pour les organismes qui produisent des événements.
- Campagnes de communication visant à promouvoir de nouvelles recherches sur les relations entre les arts et la qualité de vie ainsi qu'entre les arts et le tourisme.
- Lancement des comptes Instagram du CAO en anglais et en français. Le site Instagram du CAO a connu une croissance exponentielle – dépassant la fréquentation combinée de toutes les plateformes de médias sociaux existantes du CAO [Facebook, X (anciennement Twitter), LinkedIn], dans le mois qui a suivi le lancement.
- Mise en œuvre d'un système amélioré de gestion des contacts ayant la capacité d'intégrer les données provenant de diverses sources, dont Nova (le système de demande de subvention en ligne), le site web du CAO et diverses listes de contacts, afin d'identifier et de segmenter les publics de manière dynamique en vue de communications ciblées par courriel.

Initiatives en cours en 2023-2024 :

- Soutien à la section des prix en coordonnant un total de sept annonces de prix et en contribuant aux événements de présentation.
- Médias sociaux et projets web pour marquer des occasions et des célébrations telles que le Mois national de l'histoire autochtone, la Semaine internationale des sourds et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- Soutien permanent des activités des sections des communications, de sensibilisation et des ressources humaines du CAO.

Les arts pour tout l'Ontario

Le développement et la diffusion de *Les arts pour tout l'Ontario*, une courte vidéo qui offre un tour d'horizon de ce qu'a rendu possible le financement du CAO depuis sa création en 1963, fut un des principaux projets entrepris au cours de cet exercice.

La vidéo présente des bénéficiaires de subventions de partout en Ontario au fil des décennies. Elle montre comment les investissements du CAO ont bénéficié aux collectivités, à l'économie, à la qualité de vie et à l'identité de l'Ontario en tant que province. Elle fait appel à des émotions à la fois personnelles, liées à l'identité individuelle, à des formes particulières

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

d'art, d'activités ou de communautés et à la nostalgie et la mémoire, ainsi qu'à des émotions collectives liées à l'inclusion, à la fierté, à l'excitation, l'inspiration et à l'émerveillement.

Elle comprend également des messages qui mettent l'accent sur trois idées intrinsèquement liées et transmises de manière explicite par un texte minimal et implicite grâce à la résonance émotionnelle et les liens qui se forment lors du visionnement :

- **Les arts sont l'Ontario** : Lorsqu'on voit ce festin vidéo phénoménal d'activités artistiques des 60 dernières années, on en retient une image des plus représentative de l'Ontario. Les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario créent des œuvres qui reflètent la vitalité et la diversité de la vie en Ontario et qui façonnent et définissent la nature même de l'Ontario en retour.
- **Les arts sont destinés à tout l'Ontario** : L'expression « pour tout l'Ontario » fait partie du mandat officiel du CAO depuis sa création il y a 60 ans. Les gens qui regardent la vidéo, quels que soient leur âge, lieu de résidence, collectivité ou intérêt, devraient y voir au moins une œuvre, une discipline, un artiste ou un organisme artistique avec lesquels ils peuvent établir un lien, quelque chose de familier qui leur est cher ou un nouvel intérêt.
- **Les arts en Ontario, c'est le Conseil des arts de l'Ontario** : Le financement du CAO a joué un rôle de soutien dans la réalisation de tout ce que l'on voit dans la vidéo – depuis les subventions aux artistes particuliers et aux organismes artistiques pour les activités et les œuvres dans les vidéos et photos contemporaines et d'archives, jusqu'aux bandes sonores énergisantes de deux musiciens bénéficiaires de subventions du CAO (l'un anglophone, l'autre francophone). Quel que soit l'aspect de la vidéo auquel on s'intéresse, on en sort avec un sentiment nouveau ou renforcé de la façon dont le financement public rend possible les arts.

La vidéo a été lancée avec une campagne de communication à la fin du mois de février 2024. Au cours du premier mois, elle a été **visionnée 31 000 fois** sur toutes les plateformes et a suscité près de **2 000 engagements** (mentions j'aime, partages et commentaires).

RECHERCHE

La section de recherche du CAO vise à faciliter l'utilisation des données sur les arts en Ontario dans la prise de décision, à amplifier les effets généraux du financement public des arts, à fournir des rapports précis fondés sur les résultats et à améliorer la prestation des services.

En 2023-2024, le rôle de la section s'est élargi grâce à un réalignement des ressources internes visant à accélérer une culture axée sur les données et à renforcer l'utilisation des données par le CAO. Sur le plan opérationnel, une nouvelle équipe interfonctionnelle est responsable de la gestion des données sur les arts et des statistiques sur les subventions du CAO tout au long du cycle de vie des données, ainsi que de la supervision des données, des systèmes et des initiatives techniques du CAO afin de s'assurer que les besoins en matière d'informations statistiques sont satisfaits.

La section de recherche continue de s'associer à d'autres organismes dans le cadre d'initiatives de recherche et de mener des recherches originales sur les arts en Ontario. Ce travail important est conforme aux priorités du gouvernement et permet de partager des informations avec le public, les artistes et les organismes artistiques pour éclairer la planification et les communications sur la valeur des arts.

La section assure l'examen et la mise à jour des principaux indicateurs de rendement du CAO pour en assurer l'efficacité et la durabilité ainsi que l'évaluation des programmes par l'entremise de la directrice des subventions.

Les arts et la qualité de vie en Ontario

L'étude *Les arts et la qualité de vie en Ontario*, commandée à Nanos par le CAO, a interrogé la population ontarienne sur l'importance des arts pour la qualité de vie et la santé mentale, et a sondé les opinions au sujet du rôle des arts sur le plan des collectivités, de la diversité et de l'identité. L'étude de Nanos a permis de dégager quatre grandes conclusions :

- Les Ontariens et Ontariennes estiment que les arts sont importants pour une bonne qualité de vie.
- Ils affirment que les arts ont un impact significatif sur le bien-être de la communauté.
- Ils sont très favorables à ce que le gouvernement investisse dans les arts.
- Une forte majorité de la population ontarienne affirme que les arts sont importants pour le développement des collectivités.

Ainsi, 90 % de la population ontarienne estime qu'un milieu artistique dynamique contribue à faire d'une collectivité un endroit où il fait bon vivre, et 82 % des Ontariennes et Ontariens conviennent qu'elle aide également les collectivités à attirer des entreprises.

Profil du tourisme artistique et culturel en Ontario

Commandé à Forum Research par le CAO, l'étude *Profil du tourisme artistique et culturel en Ontario* révèle l'importance et la valeur du tourisme artistique et culturel en Ontario, notamment pour ses importantes retombées économiques, tout en esquissant un portrait démographique des touristes artistiques et culturels en Ontario.

Parmi les principales conclusions de son analyse, Forum Research, qui s'appuie sur des données de Statistique Canada, constate que l'impact économique d'un voyage artistique et culturel moyen est presque trois fois plus important que celui d'un voyage pour d'autres raisons. Le rapport constate qu'environ 11,4 milliards de dollars sont dépensés en tourisme artistique et culturel en Ontario, ce qui produit une valeur ajoutée directe de 5,7 milliards de dollars pour la province.

RESSOURCES HUMAINES

Cette année, la section des ressources humaines a mis en place un nouveau modèle organisationnel qui favorise une plus grande collaboration, une meilleure intégration, la planification de la relève, la réduction des risques et le renforcement de notre capacité à atteindre nos objectifs et nos priorités. De nouvelles équipes et axes hiérarchiques ont été créés dans les domaines de l'attribution de subventions, des affaires publiques, des communications, de la recherche, de la finance et des services généraux.

La section a également mis en œuvre la première phase d'un modèle révisé de gestion du rendement, conçu pour assurer que l'évaluation est basée sur les facteurs clés de rendement et les attentes de l'ensemble de l'organisme, l'intégration des objectifs de l'équipe faisant l'objet de la deuxième phase. Le modèle actualisé vient clarifier les attentes en matière de travail, de rendement et de mode d'évaluation afin de réduire la subjectivité. Nous avons gagné en efficacité et en productivité en utilisant le module de gestion des performances de notre système d'information sur les ressources humaines, qui intègre des flux de travail ainsi que l'enregistrement et la communication des résultats.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ

La section de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (EDIA) s'emploie à soutenir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité sur le lieu de travail interne, notamment en dirigeant un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion qui prévoit des formations, l'élaboration de politiques et l'amélioration de la culture de travail. Elle conseille également toutes les sections du CAO sur les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité.

La section EDIA a continué de développer des mesures des investissements et de l'engagement avec les communautés en quête d'équité et est intervenue lors d'un rassemblement des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux pour faire une présentation sur les meilleures pratiques.

La section a soutenu le développement et l'ouverture de partenariats EDIA, notamment un cadre de politiques sur le racisme anti-Noirs avec le Bureau de l'écran des Noirs ainsi qu'une stratégie pour lutter contre l'antisémitisme dans l'art avec Shoreline Collaboratives, Fentster Gallery et No Silence on Race.

SERVICES GÉNÉRAUX

Les services généraux du CAO comprennent la section des systèmes et technologies de l'information (STI) et la section des opérations. Ensemble, ils jouent un rôle crucial dans la protection de l'infrastructure du réseau et des systèmes d'applications du CAO en veillant à leur efficacité et utilité, tout en assurant que le personnel dispose des outils, des installations et du soutien dont il a besoin pour accomplir son travail avec succès et en toute sécurité.

Les STI gèrent et entretiennent les serveurs, les réseaux, le matériel et les logiciels. Cette équipe fournit une assistance technique au personnel du CAO et aux parties prenantes externes, évalue et met en œuvre de nouveaux équipements et des solutions technologiques pour répondre aux besoins opérationnels du CAO, et supervise les mesures de cybersécurité pour protéger les actifs et les données numériques du CAO.

En 2023-2024, l'équipe des STI a continué à améliorer l'aménagement des bureaux pour le travail hybride de tous les employés en les équipant des outils nécessaires. En outre, l'équipe des STI a veillé à ce que les équipements de vidéoconférence des salles de réunion et de la salle du conseil soient opérationnels pour les réunions hybrides. Les STI ont notamment renforcé de manière significative la cybersécurité de Nova en améliorant l'infrastructure du réseau et en mettant en place une authentification multifactorielle et un nouveau site intranet.

Le personnel des opérations constitue le reste de la section des services généraux. Il est responsable de la gestion physique du bureau et des dossiers ainsi que des activités d'approvisionnement. Travaillant en étroite collaboration avec d'autres membres du CAO, l'équipe apporte son soutien et ses conseils aux collègues en interne, tout en s'engageant auprès des parties prenantes externes pour maintenir une excellente prestation de services. Les services généraux ont entrepris plusieurs projets complexes d'approvisionnement, ont participé au groupe de travail sur *l'initiative de développement des entreprises ontariennes*, a apporté son soutien aux Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC) et a optimisé l'affectation des ressources. Animée par une philosophie de résolution des problèmes, l'équipe des opérations assure une prestation de services sans faille dans l'ensemble de nos activités.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS 2023-2024

Création et diffusion

Aide aux expositions
 Artistes médiatiques – projets de création
 Artistes sourds et handicapés – projets
 Artistes visuels – projets de création
 Artistes visuels autochtones – matériaux
 Artistes visuels sourds et handicapés – matériaux
 Arts autochtones – projets
 Arts du Nord – projets
 Arts médiatiques – projets
 Arts médiatiques – projets francophones
 Arts visuels – projets
 Arts visuels et métiers d'art – projets francophones
 Arts visuels : organismes et centres d'artistes
 autogérés – fonctionnement
 Arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art :
 organismes et centres d'artistes autogérés
 francophones – fonctionnement
 Danse – projets
 Édition francophone – fonctionnement
 Expositions autochtones et de cultures diverses –
 projets de commissariat
 Galeries d'art publiques – fonctionnement
Literary Creation Projects (Works for Performance)
Literary Creation Projects (Works for Publication)
Literary Organizations Projects
Literary Organizations: Operating
 Littérature – projets francophones
 Métiers d'art – projets
 Multiarts et interarts – projets
 Musique – projets d'enregistrement
 Musique – projets de création
 Musique – projets de production et de diffusion
 Musique – projets francophones
 Organismes d'arts médiatiques – fonctionnement
 Organismes de danse – fonctionnement
 Organismes de musique – fonctionnement
 Organismes majeurs – fonctionnement
 Organismes multiarts et interarts – fonctionnement
Publishing Organizations: Operating (Book Publishers)
Publishing Organizations: Operating (Magazine Publishers)
Recommender Grants for Theatre Creators
Recommender Grants for Writers
 Théâtre – projets francophones
 Théâtre francophone – fonctionnement
Theatre Organizations: Operating
Theatre Projects

Développement des publics et des marchés

Développement des marchés – aide au déplacement
 Développement des marchés – projets (pas de date limite
 en 2023-2024)
 Diffuseurs des arts de l'Ontario – projets
 Diffusion – projets francophones
 Diffusion francophone – fonctionnement
 Tournées et circulation – projets

Collaboration avec les communautés et les écoles

Artistes autochtones en milieu communautaire et
 scolaire – projets
 Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets
 Artistes en résidence (Éducation)
 Organismes artistiques en milieu communautaire et
 scolaire – fonctionnement

Renforcement des carrières et des services aux arts

Arts Service Organizations: Operating
 Bourses Chalmers de recherche artistique
 Développement de compétences et de carrière –
 professionnels des arts autochtones et de la
 diversité culturelle
 Organismes francophones de service aux arts –
 fonctionnement
 Projets Chalmers de perfectionnement professionnel

LES SUBVENTIONS EN BREF

53.3 millions \$

Total des subventions octroyées par le CAO

10.7 millions \$

Total des subventions octroyées par le CAO à des artistes

3 192

Nombre de subventions octroyées par le CAO

3,41 \$ par Ontarien¹

Total de l'aide publique aux arts versée par le biais du CAO

11 215

Nombre de demandes de subvention présentées au CAO

17,9 millions²

Personnes ayant assisté à des activités financées par le CAO

1 043

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des organismes

3,9 millions²

Personnes ayant participé à des activités d'éducation artistique financées par le CAO

42,6 millions \$

Total des subventions octroyées par le CAO à des organismes

219

Nombre de collectivités ontariennes où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO

2 149

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des artistes

100 %

Pourcentage des 124 circonscriptions de l'Ontario où des artistes et des organismes artistiques ont reçu une subvention du CAO

1. Basé sur une population ontarienne de 15 608 369 en juillet 2023. (Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : Estimations de la population)

2. Basé sur les données les plus récentes disponibles sur la fréquentation en 2020-2021.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le CAO compile depuis plus de 10 ans des mesures de rendement basées sur les résultats au niveau de l'organisme. La première série de mesures de rendement portait sur les résultats de 2006-2007 à 2014-2015. En 2016, le CAO a entrepris de mettre au point de nouvelles mesures de rendement basées sur les résultats dans le contexte de son plan stratégique 2014-2020, *Dynamique des arts et intérêt public*. Un des principaux objectifs de ces mesures de rendement consiste à exprimer et puis à suivre la valeur publique que le CAO fournit à la population de l'Ontario.

Le cadre des mesures de rendement du CAO se fonde sur un modèle logique qui relie clairement les principales activités du CAO à des résultats sociétaux positifs – résultats et retombées à court, à moyen et à long terme. Les résultats et retombées à long terme énumérés dans le modèle logique du CAO s'alignent directement sur le plan stratégique et le mandat du CAO – *favoriser la création et la production d'œuvres artistiques au profit de tous les Ontariens* – et sur les priorités générales du gouvernement de l'Ontario.

Fondées sur les meilleures pratiques dans le domaine, les mesures de rendement sont attribuables aux activités du CAO. Par conséquent, les mesures sont typiquement des sorties (des activités) qui se rapportent à des résultats à court terme, c.-à-d. les résultats qui proviennent le plus directement des activités de l'organisme. Pour les résultats à court terme de son modèle logique, le CAO a défini un certain nombre de mesures de rendement connexes. Le choix de mesures pour chaque résultat est basé sur l'information la plus utile pour orienter les décisions du CAO et comprendre comment il atteint ses objectifs.

Le cadre comprend des mesures de rendement axées sur les programmes et sur les activités de fonctionnement. En 2019-2020, le CAO a élargi les mesures des retombées de ses activités dans son cadre de mesures de rendement, ajoutant des mesures, des indicateurs et des objectifs concernant les normes de service dans les domaines suivants : efficacité administrative, satisfaction des parties prenantes, processus de traitement des plaintes.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le tableau suivant indique les principaux résultats à court terme et les mesures de rendement sélectionnées :

Résultats à court terme	Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario.	Amélioration des compétences et des capacités dans le secteur des arts.	Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts.	Amélioration continue de la promotion d'un secteur des arts dynamique et durable.
	Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province.	Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités.	Possibilités pour les Ontariens de faire l'expérience des arts et d'y participer.	Efficacité administrative du processus d'évaluation.
	Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario.		Possibilités pour les personnes hors de l'Ontario de découvrir les artistes et les organismes artistiques de la province.	Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO.

Un petit nombre d'indicateurs pertinents a été retenu pour chacune de ces mesures. En utilisant une variété d'indicateurs pour décrire le rendement du CAO, on peut suivre des valeurs particulières (nombre et montant) ainsi que le rendement relatif (pourcentage). Le CAO a établi des mesures de référence et des objectifs pour chaque indicateur afin de suivre le rendement pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique 2014-2020, *Dynamique des arts et intérêt public*.

Les pages suivantes font état des résultats, mesures de rendement et indicateurs à court terme, avec les objectifs et résultats connexes par exercice. Il s'agit d'une version abrégée d'un document plus détaillé, le *Cadre des mesures du rendement du CAO*, qui inclut le modèle logique et l'ensemble complet de mesures et d'indicateurs du rendement.

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat A : Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario

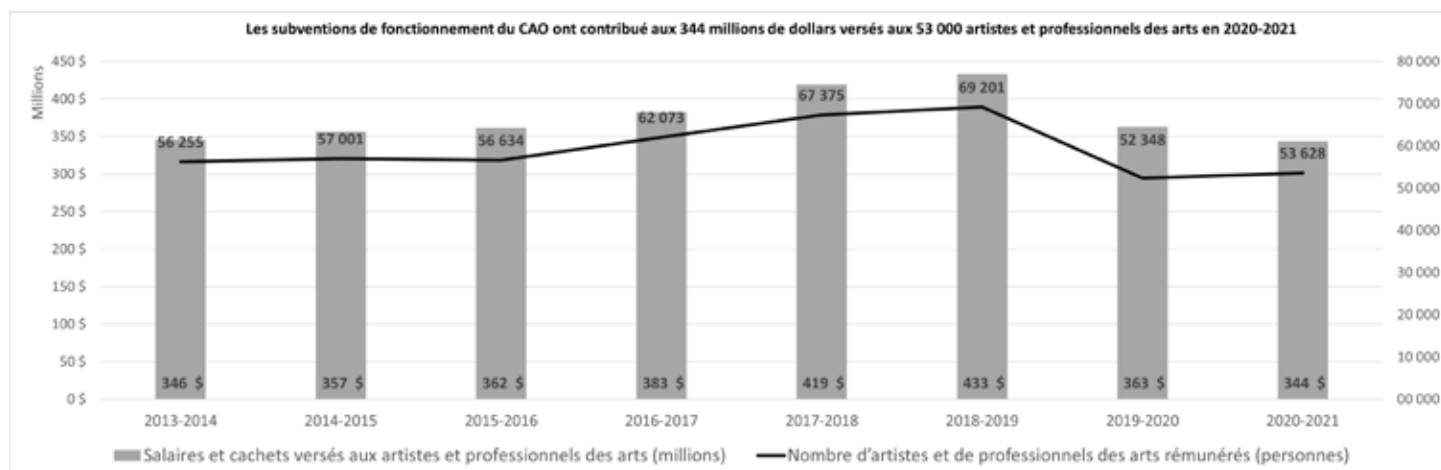
Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2013-2014 ¹	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province	% des comtés/ districts de l'Ontario où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021 ²
Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario	Nombre d'artistes et de professionnels des arts payés (cachets ou salaires) par des activités subventionnées par le CAO	> 56 255	56 255	57 001	56 634	62 073	67 375	69 201	52 348	53 628
	Montant (\$) de la rémunération des artistes et des professionnels des arts par des activités subventionnées par le CAO	> 345,9 millions \$	345,9 millions \$	356,5 millions \$	361,9 millions \$	382,6 millions \$	419,3 millions \$	433,4 million \$	363 million \$	343,8 million \$

1. 2013-2014 a été choisi comme base de référence parce que c'est l'exercice qui précède le lancement du plan stratégique 2014-2020 du CAO.

2. Les chiffres présentés ici et ailleurs dans ce document sont les chiffres réels pour 2019-2020 tels qu'ils ont été soumis avec les demandes de fonctionnement en 2021-2022 du CAO/CADAC, ou avec les rapports finaux des subventions de projet de 2019-2020. Il s'agit des données disponibles les plus récentes.

Graphique 1 : Le CAO soutient la création, la production et la diffusion des arts par les artistes et professionnels des arts en Ontario

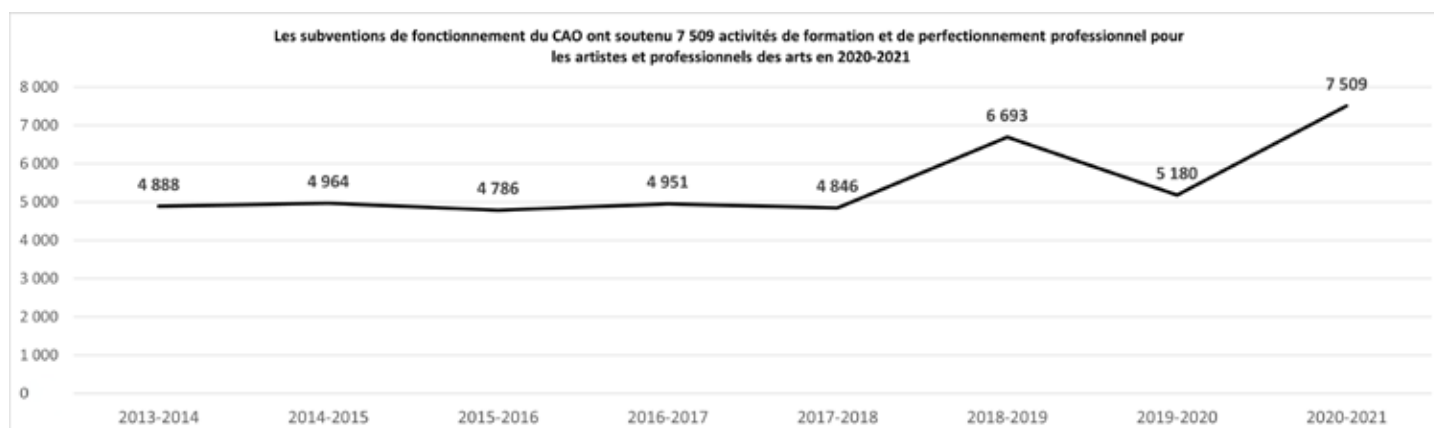


Remarque : Les exercices 2019-2020 et 2020-2021 ont été partiellement ou entièrement touchés par les restrictions entourant la Covid-19.

Résultat B : Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013- 2014	Résultats 2014- 2015	Résultats 2015- 2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Montant 2022- 2023
Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités	Nombre d'artistes et de professionnels des arts ayant assisté à des activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 123 725	123 725	128 628	128 444	135 261	161 193	158 774	129 145				
	Nombre d'activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 4 888	4 888	4 964	4 786	4 951	4 846	6 693	5 180				
	% du nombre de subventions accordées par le CAO pour la formation et le perfectionnement	> 8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	9 %	8 %	6 %	14 %	19 %	5 %	5,6 million \$

Graphique 2 : Le CAO soutient l'amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts en Ontario.



Résultat C : Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021
Possibilités pour les Ontariens d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO dans leurs collectivités de résidence	> 36 507	36 507	37 037	38 912	40 841	46 880	43 104	25 565	20 885
	Public total des événements dans les collectivités de résidence en Ontario	> 17,6 millions	17,6 millions	17,1 millions	19,2 millions	19,6 millions	21,0 millions	21,4 millions	12,3 millions	12,4 million
	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes artistiques subventionnés par le CAO en tournée en Ontario	> 4 063	4 063	4 762	4 464	4 889	5 175	4 998	2 467	2 633
	Public total des événements en tournée en Ontario	> 1,2 million	1,2 million	1,3 million	993 799	1,2 million	891 020	1,1 million	469 645	196 555
Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021
Possibilités pour le public hors de l'Ontario de bénéficier des artistes et des organismes artistiques ontariens	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 4 872	4 872	3 727	3 842	4 354	4 225	3 558	2 262	2 236
	Public total des événements en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 1,6 million	1,6 million	1,4 million	1,5 million	1,6 million	1,2 million	1,6 million	2,4 million	651 851

Résultat D : Amélioration du dynamisme et de la prospérité du secteur des arts

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Efficacité administrative du processus d'évaluation du CAO	% de demandes respectant la promesse d'un délai de 4 mois entre la date limite du programme et la décision	85 %	90 %	96 %	88 %	96 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (sur 3 ans)	Référence 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO	% de candidats se déclarant satisfaits du processus de subvention du CAO	85 %	86 %	87 %	87 %	91%
	% de plaintes traitées en trois jours ouvrables	90 %	90 %	100 %	95 %	95%

ÉVÉNEMENTS À RISQUE

Le CAO continue de soutenir la reprise des activités du secteur des arts après la pandémie de COVID-19 par l'entremise de ses programmes de financement de base et de ses investissements uniques conformes au plan stratégique du CAO, ayant accordé un total de 54,4 millions de dollars en subventions au secteur en 2023-2024. Cet investissement de 54,4 millions comprend la subvention générale du gouvernement provincial, le programme Chalmers et l'entente Canada-Ontario en matière de services dans la langue de la minorité.

L'impact du secteur des arts sur le PNB provincial a progressé en 2023-2024, signe prometteur d'une reprise soutenue. Le CAO continuera d'adapter son approche et de développer de nouvelles façons de soutenir le secteur dont les besoins changent en réponse à l'évolution de la dynamique sociale et économique après la pandémie.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Aperçu

La plupart des revenus du CAO proviennent du gouvernement de l'Ontario sous forme de subventions générales et de subventions spéciales pour des programmes spécifiques. En outre, le CAO réalise des revenus principalement à partir de placements collectifs de fonds affectés et de fonds de dotation. Au cours de l'exercice 2023-2024 qui s'est achevé le 31 mars 2024, le total des revenus s'est élevé à 63,7 millions de dollars, une diminution par rapport aux 69,3 millions de dollars de l'exercice précédent, en grande partie attribuable à la subvention spéciale de 5 millions de dollars reçue en 2022-2023.

Les dépenses du CAO proviennent principalement d'investissements dans le secteur des arts professionnels sans but lucratif de l'Ontario sous forme de subventions de fonctionnement aux organismes artistiques ainsi que de subventions de projet et de prix aux artistes et aux organismes artistiques. Le CAO assume également des dépenses liées aux programmes et services qu'il offre au secteur des arts. Les frais d'administration se composent principalement des salaires et des avantages sociaux des employés. Les autres frais d'administration importants comprennent le loyer des bureaux, les frais juridiques et de consultation, l'amortissement des immobilisations ainsi que les coûts des services et technologies de l'information. En 2023-2024, le total des dépenses s'est élevé à 64,5 millions de dollars, soit une légère diminution par rapport aux 66,4 millions de dollars de l'exercice précédent.

Revenus

Le total des revenus de l'exercice était de 63,7 millions de dollars. La subvention générale du gouvernement de l'Ontario était de 59,9 millions de dollars. Les revenus de placements se sont élevés à 2,9 millions de dollars, soit une diminution de 22,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le recul des revenus de placements résulte d'une diminution du gain réalisé, partiellement compensée par une augmentation des revenus des intérêts bancaires.

Dépenses

Le total des dépenses s'est élevé à 64,5 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux 66,4 millions de dollars de l'exercice précédent. Les dépenses liées aux subventions étaient de 54,4 millions de dollars et représentaient une portion légèrement inférieure des dépenses par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses administratives ont augmenté de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'un ajustement rétrospectif ponctuel de la rémunération. Les dépenses au chapitre des services ont reculé de 31 % par rapport à l'année précédente en raison de l'achèvement d'une nouvelle initiative de partenariat. Ensemble, les dépenses au chapitre de l'administration et des services ont représenté 13,9 % du total des dépenses de l'exercice.

États financiers du

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant connexe

Exercice clos le 31 mars 2024

Conseil des arts de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts de l'Ontario (CAO) sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers audités et le rapport de l'auditeur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de l'auditeur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Michael Murray

Le directeur des finances et des services généraux,



Henry Xu

Le 20 juin 2024



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Au Conseil des arts de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et des Jeux**

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

22, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

ÉTATS FINANCIERS

anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2024

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

			2024	2023
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	3 145 727 \$	2 149 094 \$	5 294 821 \$	5 029 487 \$
Débiteurs	77 798	–	77 798	248 493
Frais payés d'avance	120 420	–	120 420	116 325
	3 343 945	2 149 094	5 493 039	5 394 305
Placements [notes 2b) et 8]	1 333 497	31 209 833	32 543 330	29 768 065
Immobilisations (note 3)	387 345	–	387 345	561 051
	5 064 787 \$	33 358 927 \$	38 423 714 \$	35 723 421 \$

Passif et soldes des fonds

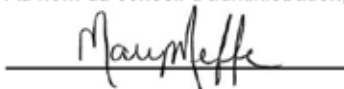
Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer [note 2c)]	864 055 \$	– \$	864 055 \$	466 735 \$
Apports reportés (note 4)	348 893	–	348 893	344 893
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Avantages sociaux futurs [note 2b)]	637 482	–	637 482	404 249
	2 015 752	–	2 015 752	1 381 199
Avantage incitatif à la location reporté	123 993	–	123 993	289 315
	2 139 745	–	2 139 745	1 670 514
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	98 030	–	98 030	106 414
Fonds affectés à des fins de dotation (tableau 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (tableau 2)	–	19 207 594	19 207 594	19 955 002
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 501 398	6 501 398	6 433 997
Fonds non affectés	2 581 402	–	2 581 402	2 643 101
Gains de réévaluation cumulés (note 5 et tableau 2)	245 610	7 579 624	7 825 234	4 844 082
	2 925 042	33 358 927	36 283 969	34 052 907
	5 064 787 \$	33 358 927 \$	38 423 714 \$	35 723 421 \$

Engagements (note 9)

Dépendance économique (note 10)

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	64 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$	64 937 400 \$
Subvention spéciale :						
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	70 000	70 000	–	–	70 000	70 000
Revenu de placement (note 8)	1 619 257	1 062 866	1 273 017	2 663 688	2 892 274	3 726 554
Frais d'administration des fonds [note 6a)]	77 887	66 221	–	–	77 887	66 221
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	94 494	152 078	–	–	94 494	152 078
Divers	22 893	129 151	–	–	22 893	129 151
Apports	–	–	431 048	30 321	431 048	30 321
Subvention spéciale de la Metcalf Foundation	201 461	181 160	–	–	201 461	181 160
	62 023 392	66 598 876	1 704 065	2 694 009	63 727 457	69 292 885
Charges :						
Prix et charges	–	–	1 119 927	250 086	1 119 927	250 086
Subventions	52 761 065	56 197 391	1 637 215	910 200	54 398 280	57 107 591
Administration [note 2c) et tableau 1]	8 256 693	8 027 396	–	–	8 256 693	8 027 396
Services (tableau 1)	702 647	1 018 583	–	–	702 647	1 018 583
	61 720 405	65 243 370	2 757 142	1 160 286	64 477 547	66 403 656
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	302 987	1 355 506	(1 053 077)	1 533 723	(75 090)	2 889 229
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 871 330	2 599 740	31 181 577	30 866 655	34 052 907	33 466 395
Virements interfonds (note 5 et tableau 2)	(373 070)	(1 026 007)	373 070	1 026 007	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	123 795	(57 909)	2 857 357	(2 244 808)	2 981 152	(2 302 717)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 925 042 \$	2 871 330 \$	33 358 927 \$	31 181 577 \$	36 283 969 \$	34 052 907 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	4 844 082 \$	7 146 799 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	3 408 901	(985 635)
Montants réalisés reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(427 749)	(1 317 082)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	2 981 152	(2 302 717)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 825 234 \$	4 844 082 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(750 090) \$	2 889 229 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(890 353)	(1 421 218)
Gain réalisé à la vente de placements	(427 749)	(1 317 082)
Amortissement des immobilisations	235 784	225 983
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 320)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	170 695	(220 102)
Frais payés d'avance	(4 095)	(47 712)
Créditeurs et charges à payer	397 320	153 545
Apports reportés	4 000	(168 761)
Avantages sociaux futurs	233 233	(218 034)
	(1 196 577)	(289 472)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(62 078)	(114 857)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(431 047)	(4 270 822)
Produit de la vente de placements	1 955 036	5 099 240
	1 523 989	828 418
Augmentation de la trésorerie	265 334	424 089
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 029 487	4 605 398
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 294 821 \$	5 029 487 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux complémentaires.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

Le Conseil des arts de l'Ontario (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Conseil des arts de l'Ontario a exercé ses activités sous le nom légal du Conseil des arts de la province de l'Ontario jusqu'au 6 juin 2024, date à laquelle le projet de loi 185, *Loi de 2024 pour réduire les formalités administratives afin de construire plus de logements*, a reçu la sanction royale. À la suite de l'adoption du projet de loi 185, son nom a été changé légalement pour le Conseil des arts de l'Ontario.

1. Principales méthodes comptables :

a) Règles de présentation :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds :

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 9b)].

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Revenu de placement :

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu de placement découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux :

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location :

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, moment auquel elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Instruments financiers (suite) :

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour le rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Il n'y a eu aucun changement d'une catégorie à l'autre au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises :

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Opérations entre apparentés :

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) SP 3400, *Revenus* :

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2023, le CAO a adopté de façon prospective SP 3400, *Revenus*. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur le CAO.

2. Avantages sociaux futurs :

a) Prestations de retraite :

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 437 142 \$ (2023 – 458 242 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux au tableau 1.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

2. Avantages sociaux futurs (suite) :

b) Avantages complémentaires de retraite :

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le montant des passifs liés aux avantages sociaux, au paiement dû et aux autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevait à 637 482 \$ (2023 – 404 249 \$) dont une tranche de 637 482 \$ (2023 – 404 249 \$) a été classée dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2024, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 333 497 \$ (2023 – 1 169 320 \$) et elle est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

c) Projet de loi 124 :

Le 23 février 2024, le projet de loi 124 a été abrogé par le gouvernement de l'Ontario et, par conséquent, les restrictions imposées au CAO en vertu de ce projet de loi ne s'appliquent plus. Au cours de l'exercice 2023-2024, le CAO a comptabilisé un montant de 283 755 \$ pour tenir compte de la rémunération rétroactive liée à la présentation et à l'abrogation éventuelle du projet de loi 124.

3. Immobilisations :

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	4 240 \$	4 167 \$	73 \$	515 \$
Matériel et logiciels informatiques	397 447	277 828	119 619	137 133
Mobilier et agencements	34 947	33 784	1 163	3 779
Matériel de bureau	2 826	2 772	54	163
Rénovation des bureaux	46 505	38 384	8 121	13 535
Améliorations locatives	1 476 093	1 217 778	258 315	405 926
	1 962 058 \$	1 574 713 \$	387 345 \$	561 051 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le total du coût et de l'amortissement cumulé se chiffre à 569 554 \$ (2023 – 782 071 \$) ont été radiées.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

4. Apports reportés :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	344 893 \$	513 654 \$
Ajouter : somme reçue au cours de l'exercice	42 823	12 700
Déduire : somme comptabilisée au cours de l'exercice	(38 823)	(181 461)
Solde à la clôture de l'exercice	348 893 \$	344 893 \$

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes :

2024	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 501 261 \$	— \$	144 607 \$	(506 758) \$	1 139 110 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	520 447	339 553	—	(806 805)	53 195
Fonds d'initiatives stratégiques et d'immobilisations	3 662 125	—	528 902	(24 720)	4 166 307
Fonds lié aux programmes de subvention	1 562 382	26 517	—	—	1 588 899
	7 246 215 \$	366 070 \$	673 509 \$	(1 338 283) \$	6 947 511 \$

2023	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 488 487 \$	— \$	21 497 \$	(8 723) \$	1 501 261 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	240 000	280 447	—	—	520 447
Fonds d'initiatives stratégiques et d'immobilisations	3 637 774	—	40 983	(16 632)	3 662 125
Fonds lié aux programmes de subvention	822 362	740 020	—	—	1 562 382
	6 188 623 \$	1 020 467 \$	62 480 \$	(25 355) \$	7 246 215 \$

*Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains de réévaluation cumulés de 446 113 \$ (2023 – 812 218 \$), qui sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Opérations entre apparentés :

- a) La colonne Prix et charges payées du tableau 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2024	2023
Frais d'administration des fonds	77 887 \$	66 221 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 23 634 \$ (2023 – 22 668 \$) et sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

7. Fondation des arts de l'Ontario :

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- Recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs.
- Décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 75 763 340 \$ du total de 109 499 134 \$ (2023 – 67 260 467 \$ du total de 95 951 194 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite) :

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Situation financière :

	2024	2023
Actif		
Trésorerie et placements	109 658 450 \$	96 106 214 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	159 316 \$	155 020 \$
Soldes des fonds	109 499 134	95 951 194
	109 658 450 \$	96 106 214 \$

b) Évolution des soldes des fonds :

	2024	2023
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	95 951 194 \$	95 801 434 \$
Apports reçus	2 474 733	3 356 193
Gains sur placements	4 199 263	3 283 109
Frais d'administration des fonds	503 167	454 221
Prix et charges	(6 606 533)	(5 744 821)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	12 977 310	(1 198 942)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	109 499 134 \$	95 951 194 \$

c) Flux de trésorerie :

	2024	2023
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(3 504 805) \$	(1 941 864) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	5 095 375	1 292 791
	1 590 569 \$	(649 073) \$

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Placements et revenu de placement :

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2024	2023
Distributions de revenu	890 353 \$	1 421 218 \$
Gains réalisés	427 749	1 317 082
Intérêts bancaires	1 574 172	988 254
	2 892 274 \$	3 726 554 \$

Les placements se composent de ce qui suit :

	2024		2023	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Actions étrangères, principalement américaines	10 267 050 \$	16 024 294 \$	9 695 369 \$	14 000 226 \$
Titres à revenu fixe	9 360 702	9 837 641	8 999 137	8 538 009
Actions canadiennes	4 535 136	6 564 980	5 556 699	6 997 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie	113 804	116 415	228 454	231 967
	24 276 692 \$	32 543 330 \$	24 479 659 \$	29 768 065 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2024	2023
Actions étrangères, principalement américaines	49 %	47 %
Titres à revenu fixe	30 %	29 %
Actions canadiennes	20 %	23 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

Le CAO détient des titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,90 % et 11,95 % (2023 – entre 0,90 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre avril 2024 et juillet 2083 (2023 – entre avril 2023 et novembre 2082).

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Engagements :

a) Engagements de location :

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en décembre 2028. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2025	849 111 \$
2026	629 693
2027 et par la suite	4 435
	1 483 239 \$

b) Engagements en matière de subventions :

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 1 588 899 \$ (2023 – 1 562 382 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

10. Dépendance économique :

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

11. Instruments financiers :

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change :

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO entretient des contacts réguliers avec sa banque et son gestionnaire de placement afin de discuter des options de placement pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement.

b) Risque de marché :

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à un gestionnaire de placement expérimenté qui lui prodigue des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement le gestionnaire.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

11. Instruments financiers (suite) :

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture. Le CAO n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2023.

12. Montants comparatifs :

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Tableau 1 – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	2024	2023
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux (note 2)	6 691 012 \$	6 276 304 \$
Loyer et électricité	591 599	597 895
Frais de consultation et frais juridiques	66 755	305 485
Amortissement des immobilisations	235 784	225 983
Services d'information	250 898	242 405
Divers	132 287	69 642
Communications	114 817	107 267
Recrutement et formation du personnel	59 941	117 210
Téléphone, poste et livraison	42 629	36 591
Entretien et location d'équipement	12 856	17 093
Réunions	5 777	2 068
Fournitures de bureau, impression et papeterie	14 584	7 368
Déplacements	37 754	22 085
	8 256 693	8 027 396
Services :		
Jurés et conseillers	490 399	374 661
Autres programmes	212 248	643 922
	702 647	1 018 583
	8 959 340 \$	9 045 979 \$

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Tableau 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2024, avec les informations comparatives de 2023

	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Solde des fonds à la clôture de l'exercice*
2024							
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 774 392 \$	– \$	– \$	3 289 196 \$	(1 368 098) \$	24 695 490 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	330 220	–	–	51 447	(23 056)	358 611
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	109 572	–	–	18 314	(850)	127 030
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	252 400	–	7 000	37 764	(11 765)	285 399
Fonds Vida Peene	–	267 835	–	–	38 682	(11 807)	294 710
Fonds commémoratif John Hirsch	–	77 170	–	–	11 145	(520)	87 795
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	37 625	–	–	8 034	(375)	45 284
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	15 295	–	–	2 209	(1 786)	15 738
Fonds Ruth Schwartz	–	542	–	–	74	(816)	–
Fonds O. M. A. Turner – piano classique	–	–	338 428	–	–	–	338 428
Barbara A. F. Shadbolt – création parlée	–	–	92 620	–	–	–	92 620
	70 311 \$	23 865 051 \$	431 048 \$	7 000 \$	3 456 865 \$	(1 418 858) \$	26 341 105 \$
2023							
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 553 275 \$	– \$	– \$	340 158 \$	(1 119 039) \$	22 774 392 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	327 189	–	–	5 101	(2 070)	330 220
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	116 425	–	–	1 930	(8 783)	109 572
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	243 235	–	7 000	3 644	(1 478)	252 400
Fonds Vida Peene	–	235 493	30 321	–	3 402	(1 381)	267 835
Fonds commémoratif John Hirsch	–	76 514	–	–	1 105	(448)	77 170
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	37 152	–	–	796	(323)	37 625
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 454	–	–	237	(1 396)	15 295
Fonds Ruth Schwartz	–	1 984	–	(1 480)	29	(11)	542
	70 311 \$	24 607 721 \$	30 321 \$	5 540 \$	356 400 \$	(1 134 931) \$	23 865 051 \$

*Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains de réévaluation cumulés de 7 133 511 \$ (2023 – 3 910 049 \$), qui sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration bénévole du CAO définit les politiques du CAO et supervise ses activités. Les membres du conseil d'administration jouent également un rôle important en tant que défenseurs des arts en Ontario et représentants du CAO dans les collectivités de la province.

Les membres du conseil d'administration du CAO sont nommés par le gouvernement de l'Ontario pour un mandat renouvelable de trois ans.

Rita Davies, Toronto

Présidente

Nommée présidente en juillet 2015

Reconduite comme présidente en juillet 2021

Mandat se terminant en juillet 2024

Dani Peters, Toronto

Vice-présidente

Nommée au conseil en mai 2019

Nommée vice-présidente en octobre 2021

Mandat se terminant en octobre 2024

Isabelle Boulerice-Leblanc, Embrun

Nommée au conseil en août 2023

Mandat se terminant en août 2026

Twée Brown, London

Nommée au conseil en mars 2024

Mandat se terminant en mars 2027

Alexandra De Gasperis, Toronto

Nommée au conseil en juillet 2019

Mandat renouvelé en juillet 2022

Démission en janvier 2024

Simon Foster, Toronto

Nommé au conseil en mars 2023

Mandat se terminant en mars 2026

Robin Jones, Westport

Nommée au conseil en mars 2021

Mandat terminé en mars 2024

Missy Knott, Première Nation de Curve Lake

Nommé au conseil en septembre 2023

Mandat se terminant septembre 2026

Mary Meffe, Toronto

Nommée au conseil en octobre 2019

Mandat renouvelé en octobre 2022

Mandat se terminant en octobre 2025

David Millen, Ottawa

Nommé au conseil en mars 2022

Mandat se terminant en mars 2025

Kyan Nademi, Toronto

Nommé au conseil en juin 2019

Mandat renouvelé en juin 2022

Démission en septembre 2023

Lilly Obina, Ottawa

Nommée au conseil en janvier 2021

Mandat renouvelé en février 2024

Mandat se terminant en février 2027

Geneviève Painchaud, Ottawa

Nommée au conseil en mai 2020

Mandat terminé en mai 2023

Marek Ruta, Mississauga

Nommé au conseil en octobre 2021

Mandat se terminant en octobre 2024

PERSONNEL DE DIRECTION

Michael Murray

Directeur général

Mariya Afzal

Directrice des subventions (depuis janvier 2024)

Elise Chalmers

Directrice des subventions par intérim
(jusqu'en janvier 2024)

Jaspreet Sandhu

Directrice des affaires publiques, des communications et
de la recherche (depuis janvier 2024)

Heather Alinsangan

Directrice de la recherche et de l'évaluation
(jusqu'en mai 2023)

Kirsten Gunter

Directrice des communications
(jusqu'en juin 2023)

Henry Xu

Directeur des finances et des services généraux
(depuis mars 2024)
Directeur des finances et des services généraux par
intérim (de septembre 2023 à mars 2024)

Skanda Skanthavarathan

Directeur des finances et de l'administration par intérim
(jusqu'en juin 2023)

Nina Small

Directrice des ressources humaines